



Code de conduite



Mai 2024



a MISUMI Group Company

1. Définitions	3
2. Validité	3
3. Conduite Professionnelle	3
3.1 Conformité selon les normes légales	3
3.2 Collaboration avec des partenaires professionnels de confiance	3
3.3 Conflits d'Intérêts	4
3.4 Concurrence Loyale	4
3.5 Corruption et Acceptation d'avantages	4
3.6 Prévention du blanchiment d'argent	4
3.7 Conformité - Protection des lanceurs d'alerte	4
4. Stratégie Qualité	5
4.1 Stratégie Zéro-Défaut	5
4.2 Standards Internationaux	5
4.3 Propriété Intellectuelle	5
4.4 Divulgence de l'information	5
4.5 Gestion du Temps	5
4.6 Réduction des Coûts	5
4.7 Service Client	6
4.8 Formation des Employés	6
4.9 Audit	6
5. Conduite des Employés	6
5.1 Traitement équitable et Non-Discrimination	6
5.2 Droits de l'Homme et du Travail	6
5.3 Santé et Sécurité	6
5.4 Utilisation efficace des Ressources	7
6. Lois de Protection des Données	7
6.1 Information Confidentielle	7
6.2 Protection des Données	7
6.3 Propriété de l'Entreprise	7

Code de conduite - DAYTON Progress

1. Définitions

Ce Code de Conduite est un guide des règles fondamentales qui sert de modèle pour les processus, activités et comportements des dirigeants, directeurs, senior managers et employés de Dayton Progress GmbH et toutes les filiales européennes Dayton Progress concernant la conformité avec des lois pertinentes, règles, politiques et standards professionnels éthiques.

Ce Code vise à communiquer nos valeurs et notre éthique de travail à nos employés afin d'assurer le succès de nos stratégies commerciales continues et à long terme. De plus, nous nous efforçons d'atteindre et d'améliorer nos objectifs de développement et de minimiser les risques commerciaux en assurant la bonne conduite de nos activités conformément aux principes énoncés dans ce Code, qui sont en accord avec notre engagement à respecter pleinement toutes les exigences légales applicables et les normes d'éthique commerciale reconnues internationalement. Par conséquent, nous attendons de tous nos employés qu'ils adhèrent à nos valeurs fondamentales en respectant ce Code.

2. Validité

En plus de cette politique et indépendamment de celle-ci, les lois locales applicables s'appliquent aux activités commerciales des filiales européennes de Dayton Progress et à la conduite de tous les employés.

Si des règles de conduite pour des entreprises individuelles, des unités organisationnelles ou des groupes de personnes sont établies dans des politiques distinctes (par exemple, les Normes d'entreprise), ces politiques s'appliquent sans restriction en complément de ce Code de conduite.

3. Conduite Professionnelle

3.1 Conformité selon les normes légales

C'est pour nous un principe fondamental de respecter pleinement toutes les lois, règles et réglementations applicables afin d'atteindre notre objectif de conduite responsable des affaires. Nous observons et suivons en permanence les exigences légales et alignons nos activités en conséquence, quels que soient les avantages ou les inconvénients qui peuvent en découler.

3.2 Collaboration avec des partenaires professionnels de confiance

Les entreprises entretiennent des partenariats continus avec les clients et les fournisseurs, fondés sur la transparence et la confiance mutuelle. Les entreprises attendent de leurs fournisseurs qu'ils démontrent leur engagement en matière de durabilité, de responsabilité sociale et de conformité avec les lois et les normes. Le Code de conduite définit les principes et exigences que les succursales de Dayton Progress en Europe se fixent ainsi qu'à leurs partenaires commerciaux, en ce qui concerne la responsabilité envers les personnes et l'environnement. Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils agissent de manière responsable et qu'ils s'alignent sur les lignes directrices et les principes énumérés.



3.3 Conflits d'Intérêts

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque les employés agissent en leur propre nom et bénéficient personnellement aux dépens de l'entreprise. Nous prenons nos décisions commerciales uniquement dans le meilleur intérêt de notre entreprise, ce qui nécessite parfois une séparation de nos vies professionnelle et privée. Par conséquent, toutes les activités personnelles susceptibles de compromettre les intérêts de l'entreprise doivent être strictement évitées par les employés. En cas de conflits, l'entreprise suit des processus de résolution transparents et ouverts.

3.4 Concurrence Loyale

Un développement durable du marché nécessite de garantir une concurrence loyale pour tous les participants au marché. Par conséquent, nous respectons strictement toutes les réglementations en matière de concurrence et les programmes de conformité aux réglementations antitrust. Nous attachons une grande importance à pratiquer des conditions équitables avec nos partenaires commerciaux, fournisseurs et concurrents. Nous ne tolérons pas les actions qui contredisent nos engagements à prévenir les cartels et la corruption.

3.5 Corruption et Acceptation d'avantages

Dayton Progress ne tolère ni la corruption active ni passive. Les entreprises n'accordent pas d'avantages injustifiés à d'autres entreprises pour influencer leurs décisions, et les entreprises n'acceptent pas non plus de tels avantages de la part de tiers. Personne travaillant pour Dayton Progress ne peut accorder, exiger ou accepter des avantages injustifiés tels que des cadeaux excessifs ou des avantages dépassant une valeur habituelle. Offrir des cadeaux ou des avantages est particulièrement interdit si les décisions commerciales sont influencées de manière illégale ou s'il y a une impression que c'est le cas. Toutes les donations des entreprises doivent être transparentes.

3.6 Prévention du blanchiment d'argent

Les entreprises se conforment pleinement aux exigences légales en matière de prévention du blanchiment d'argent. En cas de doute, tous les employés peuvent être tenus d'informer l'entreprise de transactions financières inhabituelles pour examen et contrôle par le service concerné.

3.7 Conformité - Protection des lanceurs d'alerte

Tous les employés sont encouragés à signaler les préoccupations concernant des violations graves du Code de conduite et des lois ou règlements applicables. Une procédure de signalement est disponible à cet effet. Les lanceurs d'alerte ne doivent pas être désavantagés ou faire l'objet de représailles pour leurs signalements. Personne ne doit être désavantagé ou faire l'objet de représailles pour avoir aidé à l'enquête sur une violation réelle ou présumée.

4. Stratégie Qualité

4.1 Stratégie Zéro-Défaut



La satisfaction de nos produits est une valeur importante pour construire et assurer la bonne réputation de notre entreprise. Pour l'ensemble de notre portefeuille de produits, nous assurons et améliorons continuellement nos normes de qualité afin d'atteindre un haut niveau d'efficacité dans une qualité parfaite. En conséquence, nous suivons un programme de prévention des erreurs plutôt que de détection des erreurs afin de respecter notre stratégie « zéro défaut ».

4.2 Standards Internationaux

Nous respectons toutes les normes de sécurité des produits et de durabilité applicables pour garantir la qualité et l'efficacité de nos produits. Nous contrôlons et certifions nos produits ainsi que nos filiales européennes conformément aux exigences de plusieurs systèmes de certification internationalement reconnus, tels que DIN EN ISO 9001, ISO 14001, AEO, TISAX et CE, ainsi qu'aux réglementations localement contraignantes, telles que la directive RoHS et le règlement REACH de l'Union européenne.

Nous respectons les critères de contrôle des exportations et les sanctions économiques existantes. Nous rejetons tout commerce en dehors de ces réglementations.

4.3 Propriété Intellectuelle

Nous respectons la protection de la propriété intellectuelle de tiers dans le cadre des dispositions légales. Le plagiat ne doit ni être acquis ni circulé.

4.4 Divulgarion de l'information

La comptabilité et les registres doivent être tenus à jour et de manière précise. Les rapports financiers sont établis conformément aux exigences légales et aux principes comptables généralement acceptés. Les informations sont fournies de manière transparente, précise, continue et rapide, et communiquées conformément aux lois applicables et autres directives.

4.5 Gestion du Temps

Nous considérons la rapidité de nos actions comme un avantage concurrentiel pour nos clients. Par conséquent, nous livrons nos produits ponctuellement lorsque le client en a besoin. Nos processus logistiques ont été optimisés pour assurer le bon déroulement de nos livraisons, et nous surveillons régulièrement notre chaîne d'approvisionnement à travers le monde pour maintenir notre compétitivité.

4.6 Réduction des Coûts

L'efficacité n'est pas seulement le résultat d'une bonne gestion du temps, mais dépend également de l'offre de prix optimaux. Par conséquent, nous travaillons constamment à la réduction des coûts unitaires et à la mise en œuvre anticipée de calculs optimisés.

4.7 Service Client

Nous accordons une grande importance à la satisfaction de nos clients. Par conséquent, nous anticipons leurs besoins avant même qu'ils n'y pensent. Des services complémentaires autour des produits sont fournis avant et après la livraison. De plus, nous soutenons nos partenaires commerciaux dans le développement et la commercialisation de leurs produits innovants et orientés vers le marché afin de réduire le délai de mise sur le marché et d'assurer l'efficacité au sein de la plateforme de vente.

4.8 Formation des Employés

La satisfaction des employés est l'élément le plus important pour qu'une entreprise réussisse. Par conséquent, les employés qualifiés sont une ressource importante de Dayton Progress. Pour assurer la qualité de nos produits et services, nous proposons régulièrement à nos employés des formations pour développer davantage les compétences pertinentes, garantissant ainsi la performance et l'efficacité des employés.

4.9 Audit

Nous menons des audits systématiques pour surveiller nos normes de qualité en conformité avec les nouvelles exigences techniques et légales afin de garantir le respect des exigences de qualité internes et externes.

5. Conduite des Employés

5.1 Traitement équitable et Non-Discrimination

Dayton Progress GmbH et toutes les autres filiales européennes de Dayton font partie du groupe MISUMI, une société internationale avec des succursales dans le monde entier. Le fait que nous appartenions à une société active à l'international a conduit à une culture d'entreprise d'égalité de traitement et d'égalité des chances, indépendamment de la race, de la nationalité, de l'âge, du sexe, de l'identité de genre, de la religion, de l'état civil, de la couleur de peau, du handicap, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques ou d'autres raisons. À cet égard, nous agissons de manière non discriminatoire envers nos employés actuels et potentiels.

5.2 Droits de l'Homme et du Travail

Nous respectons et agissons conformément aux droits de l'homme internationalement reconnus. Par conséquent, nous rejetons toutes formes de travail forcé et de travail des enfants et avons pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher de telles conditions de travail dans notre entreprise. Nous respectons les réglementations nationales sur le temps de travail et payons une rémunération appropriée à tous les employés conformément aux normes nationales et légales, aux normes économiques des diverses industries et régions, ainsi qu'aux compétences personnelles et au développement de chaque employé.

5.3 Santé et Sécurité

La sécurité et la santé de nos employés sont très importantes pour nous, car nos employés contribuent de manière significative à la haute qualité de nos produits et à notre succès économique. Nous respectons les exigences légales applicables en matière de sécurité et de santé au travail et travaillons continuellement au développement et à l'amélioration des conditions de travail. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents du travail, et nous attendons de tous nos employés qu'ils respectent nos règlements de santé et de sécurité. De plus, nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils fournissent le même niveau de normes de santé et de sécurité et nous prenons en compte cette norme lors de la sélection de nos partenaires commerciaux et sous-traitants.

5.4 Utilisation efficace des Ressources

La protection durable de l'environnement et du climat, ainsi que l'efficacité des ressources, sont des objectifs d'entreprise importants pour nous. Nous respectons toutes les exigences légales concernant l'environnement et la durabilité et veillons à ce que tous les impacts sur l'environnement et le climat résultant de la production soient minimisés. Chaque employé est responsable de traiter les ressources naturelles avec parcimonie et de contribuer à la protection de l'environnement et du climat par son comportement individuel. Les entreprises alignent toutes leurs activités - de l'approvisionnement à la production jusqu'à l'élimination - sur la conservation des ressources et l'élimination des émissions.

Nous nous engageons à traiter l'environnement de manière responsable avec nos produits et solutions, notamment dans l'utilisation et la consommation de ressources lors de la production et dans la gestion des déchets de toutes sortes, y compris l'eau et l'énergie.

6. Lois de Protection des Données

6.1 Information Confidentielle

La mise en œuvre de nos objectifs commerciaux et la protection de la réputation de notre entreprise dépendent fortement des mesures de sécurité des données. En conséquence, nous avons pris toutes les mesures nécessaires et mis en place des mesures appropriées pour garantir que les informations commerciales confidentielles de notre entreprise et les informations sensibles que nous recevons de nos partenaires commerciaux soient protégées contre tout accès non autorisé par des collègues et d'autres tiers.

6.2 Protection des Données

Nous sommes conscients de la valeur de la vie privée et veillons donc à la confidentialité des données personnelles de nos employés, clients, partenaires commerciaux et fournisseurs. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous conformer au RGPD et à toutes les autres exigences légales de protection des données. La collecte, le traitement, l'utilisation et la transmission des données personnelles ne sont effectués que si la loi l'autorise ou si l'individu y a consenti. L'accès non autorisé aux données personnelles est strictement interdit, et nous prenons toutes les mesures pour respecter les normes pertinentes.

6.3 Propriété de l'Entreprise

Les biens immobiliers, les actifs et les ressources de l'entreprise ne sont utilisés que pour les opérations commerciales de l'entreprise et conformément à nos politiques d'entreprise. L'utilisation privée des biens de l'entreprise par les employés sans autorisation expresse est strictement interdite.



We care about your time!

DAYTON PROGRESS SAS

105 Avenue de l'Épinette

Zone Industrielle

F-77100 Meaux

Tél.: +33 1 60 247 301

Fax: +33 1 60 247 300

Mail: info@daytonprogress.fr

www.daytonprogress.fr

